



PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Québec, le 19 novembre 2014

Madame Nathalie Saint-Hilaire
Projets hydroélectriques et gestion des débits
Division de la protection des pêches
Examens réglementaires
Pêches et Océans Canada
850 route de la Mer, C.P. 1000
Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

**Objet : Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île,
du Saguenay –Lac-Saint-Jean à Montréal**

Question complémentaire du 19 novembre 2014 (DQ4, n° 1)

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude du projet en référence, vous soumet la question complémentaire suivante :

Question 1

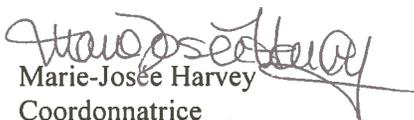
Hydro-Québec estime que la présence de pylônes dans la rivière des Prairies n'aurait pas d'influence sur le débit et ne modifierait pas les régimes de vitesse d'écoulement et de niveau d'eau et qu'aucun «impact n'est appréhendé sur les comportements de montaison des poissons aux points de traversée» (PR5.1, p. 10).

- A. Quels sont les enjeux pour le poisson et son habitat résultant de l'implantation de pylônes dans la rivière des Prairies ?
- B. Quelles mesures d'atténuation ou de compensation auraient à être mises en place advenant la réalisation du projet ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **21 novembre, à 17 heures**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice